

**AD PROVENCE
SCI AU CAPITAL DE 10 000 €
SIEGE SOCIAL :
03 ALLEE LOUIS LACHENAL
26000 VALENCE**

RCS 26105 ROMANS SIRET 898 030 309 00014 (2021D00360)

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 21 FEVRIER 2024**

L'AN DEUX MILLE VING QUATRE LE 21 FEVRIER A 18 HEURES

Sur convocation régulière de la gérance, se sont réunis au siège social les associés,
Sont présents :

Mr Johnny ASSIUS ————— 50 Parts
Né à VALENCE 26000 Le 04.09.1978 Demeurant 66 Clos des Cadenières 84460 CHEVAL-BLANC.

Mme Angélique DANI ————— 50 Parts
Née à CAVAILLON 84300 Le 08.02.1989 Demeurant 66 Clos des Cadenières 84460 CHEVAL-BLANC.

Mr Johnny ASSIUS gérant, préside la séance et constate que tous les associés sont présents et que l'assemblée peut normalement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport sur le transfert du siège social de la Société.
- Le texte du projet des résolutions.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Transfert du siège social de la Société.
- Modification des statuts.
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture de ces rapports et commente les différents projets. Les lectures terminées, la discussion est ouverte et diverses explications sont échangées entre les associés.



La discussion étant close, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes :

➤ **PREMIERE RESOLUTION**

Au terme de la lecture du rapport, l'assemblée des associés décide du transfert du siège social de la Société, actuellement « 03 ALLEE LOUIS LACHENAL 26000 VALENCE » avec pour nouvelle adresse « 722 AVENUE DE LA CANEBIERE APPT 16 BAT D 84460 CHEVAL-BLANC ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

➤ **DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence des décisions qui précèdent, l'assemblée des associés décide de la modification de l'article 4 des statuts de la manière suivante :

Lors de sa constitution soit le 30 Mars 2021, la société avait son siège social sis :
03 ALLEE LOUIS LACHENAL 26000 VALENCE.

En vertu d'une Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 21 Février 2024, le siège social a été transféré et fixé sis :

722 AVENUE DE LA CANEBIERE APPT 16 BAT D 84460 CHEVAL-BLANC.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du département sur simple décision de la gérance et partout ailleurs sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

➤ **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité ou autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et les associés ont signé le présent procès-verbal valant feuille de présence.

Johnny ASSIUS

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Angélique DANI

A blue ink signature consisting of two large, stylized loops followed by a small dot.